



BOULANGERIE 2010
JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
ROMORANTIN-LANTHENAY

30 et 31 octobre 2010

Avec L'Italie invitée



REGLEMENT DU CONCOURS
"DEGUSTATION EXPOSITION DE PAINS ET VIENNOISERIES

avec la participation de la
CONFEDERATION NATIONALE DE LA BOULANGERIE

Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**, organisent une **EXPOSITION DE PAIN ET VIENNOISERIE** basée sur la dégustation et la présentation.

Les Pains et Viennoiseries seront jugés selon :

- la présentation
- l'aspect extérieur,
- la structure de la mie,
- l'odeur,
- le goût.

Le concours est ouvert à tous : **OUVRIERS, PATRONS, COMMIS et APPRENTIS** confondus dans un seul classement.

ARTICLE I :

Variétés et quantité de pains et viennoiserie à exposer (minimum) :

Pains :

- 1° - **5 baguettes** tradition française au levain
- 2° - **5 boules de campagne de 300g environ** un peu décorées
- 3° - **5 pains originaux de 300g** (présentation , créativité, goût et forme libre)
- 4° - **5 pains batards de 250g** à la mandouillette et aux champignons des bois
- 5° - **1 pyramide de petits pains assortis 25 pièces minimum + 5 petits pains assortis pour la dégustation.** Les petits pains de la pyramide seront présentés sur un socle en polystyrène, piqués avec des cures dents (cette présentation peut être très appréciée pour les fêtes de famille, etc).

Viennoiserie :

- 1° - **10 Croissants pur beurre** de forme allongée
- 2° - **10 petites quiches individuelles aux produits de Sologne**
- 3° - **5 brioches normandes (boule 250g), raisins, noisettes, amandes, pommes, calvados.**
- 4° - **15 sacristains au citron**
- 5° - **10 petites brioches parisiennes individuelles**

Chaque candidat devra faire une belle présentation de tous ces produits.

A l'arrivée, chaque candidat recevra une liste de produits, à prélever avant l'exposition, pour le jury de dégustation.

ARTICLE II È INSCRIPTION

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13 rue du Tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 16 octobre 2010** le cachet de la poste faisant foi.

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours. - Le droit d'inscription est gratuit.

Pour une bonne présentation du concours, les concurrents devront **impérativement** accompagner chaque variété de pain de sa **fiche d'identification** ;

- 1 fiche pour l'exposition et 1 fiche pour la dégustation

La dimension maximum à disposer pour chaque candidat est de **1,50 m** de longueur sur **0,70 m** de profondeur.

ARTICLE III - RECEPTION DES PIECES

Les pièces devront être déposées soit le **vendredi 29 octobre**, à partir de **17 h** jusqu'à **20 h**, soit dans la matinée du **samedi 30 octobre**, entre **6h00 et 8h30** dernier délai, et ce, sous peine de mise hors-concours, **en un lieu qui sera précisé dans l'accusé de réception après inscription.**

Elles seront reprises le dimanche 31 octobre, à partir de 19 h 00 et jusqu'à 21 h 00.

IMPORTANT :

Les concurrents **devront prévoir une carte de visite** avec nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone qui sera mise sur leur pièce après le passage des jurys.

Au moment du **dépôt de leur pièce**, les candidats recevront un **numéro de concours**, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Le Comité décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise de la pièce.

Après le dépôt des pièces, les concurrents ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

ARTICLE IV - LE JURY

Le jury sera composé de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie et effectuera son jugement entre 8h30 et 10h00 le **samedi 30 octobre.**

Les travaux des différents jurys seront effectués sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin. **LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.**

ARTICLE V - RESULTATS ET RECOMPENSES

1° - RESULTATS

Le jour, l'heure et le lieu **de la remise de prix** seront indiqués sur l'accusé de réception, après inscription.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.

2° - RECOMPENSES

De nombreuses récompenses seront attribuées.

UN MEME CANDIDAT NE POURRA SE VOIR ATTRIBUER QU'UN SEUL CLASSEMENT.

Les candidats, s'ils le désirent, pourront participer au concours "pièces artistiques".

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

Tous les participants recevront un diplôme.

Sont placés HORS-CONCOURS, le vainqueur de l'année précédente et les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France), quelle que soit la profession dans laquelle ils se présentent, ainsi que les membres du Comité d'Organisation et leur famille.

ARTICLE VI - A NOTER

Les réalisations resteront la propriété de leurs auteurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la casse, la perte ou le vol des objets exposés et de leur support, tant pendant le transport que durant l'exposition

ARTICLE VII È PROPRIETE È RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (www.romorantin.fr/jgs) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Journées Gastronomiques de Sologne 30 et 31 octobre 2010

CONCOURS BOULANGERIE 6 2010

BULLETIN DE PARTICIPATION

DEGUSTATION - "EXPOSITION DE PAIN ET VIENNOISERIE"

Le concours est ouvert à tous : OUVRIERS, PATRONS, COMMIS et APPRENTIS confondus dans un seul classement.

A retourner **entièrement complété** à :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du Tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le samedi 16 octobre 2010.

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E.mail :		E.mail :	

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au concours "**DEGUSTATION - EXPOSITION DE PAIN ET VIENNOISERIE**" **2010 des Journées Gastronomiques de Sologne.**

Je certifie sur l'honneur que tous les produits amenés seront bien de ma fabrication.

Le :

A : **SIGNATURE** :